

Activité 1. Les principes et les missions de la Défense nationale

Doc. 1. Les responsables institutionnels

La répartition des responsabilités des autorités politiques est précisée par la Constitution du 4 octobre 1958 :

Le président de la République est le chef des armées (art. 15). Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités (art. 5), il est le seul à pouvoir donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ; pour cela il dispose de l'administration de la force armée (art. 20). Le Premier ministre est responsable de la défense nationale (art. 21).

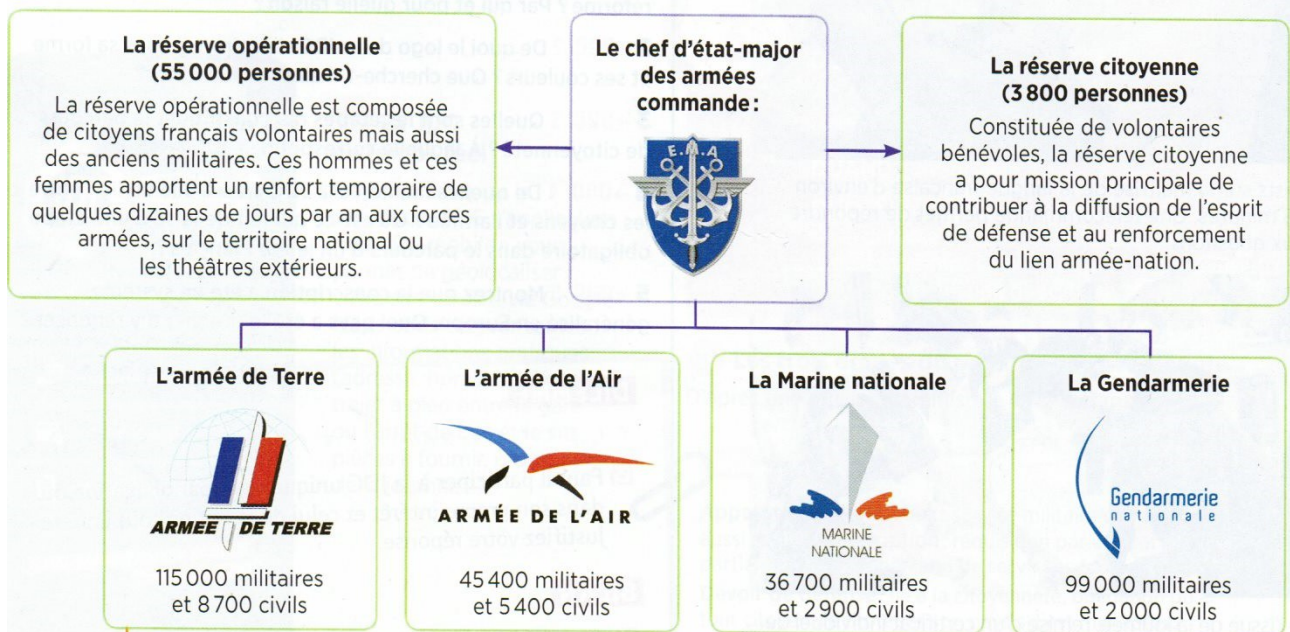
Le Parlement vote les lois qui déterminent l'organisation générale de la défense nationale, notamment le budget annuel des armées (art. 34).

D'après www.vie-publique.fr, consulté en mai 2016.



Doc. 2. Les citoyens, acteurs de la défense nationale

Doc. 3. L'organisation de l'armée française



Questionnement

A. L'organisation de la défense nationale

- 1. Doc. 1.** Le président de la République a-t-il tout le pouvoir militaire ? Justifiez.
- 2. Doc. 2.** Les citoyens jouent-ils un rôle important dans la défense nationale ? Justifiez.
- 3. Doc. 3.** Quelles sont les quatre branches qui composent l'armée française ? Qui coordonne et commande l'ensemble des forces militaires ?

Doc. 4. La stratégie de défense de la France et ses missions



Doc. 5. Une défense nationale en constante évolution

« Au contact » est le nom donné

au plan de réorganisation de l'armée de Terre française suite aux attentats de Janvier 2015. L'armée de Terre, si elle reste essentiellement tournée vers l'intervention extérieure rééquilibre sa participation et sa visibilité vers le territoire nationale et la prévention.

« Au contact doit permettre notamment à l'armée de Terre de faire face à un déploiement inédit sur le territoire français ; jusqu'à 10 000 hommes dans le cadre de l'opération Sentinelle ; là où le plan Vigipirate n'en mobilisait que 1 000 avant les attentats.

www.defense.gouv.fr, consulté en mai 2016.



Après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis, le président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Doc. 6. L'état d'urgence

4. Doc. 4. Relevez les missions de la défense nationale. Donnez un exemple pour chacune.

5. Docs. 5 et 6. Quelle menace croissante oblige la France à repenser sa stratégie de défense ? De quelles manières ?